Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 29/01/2024

FROMAGERIE BAECHLER rappelle raclettes



- Noms des modèles ou références concernés : **raclette ail des ours lot 23 0185**
- Marque : **Baechler**
- **Lot raclette ail des ours lot 23 0185 Date de durabilité minimale 18/01/2024**
- Conditionnements : **Fromage entier pour vente a la coupe ou libre service**
- Date début/fin de commercialisation : **du 16/10/2023 au 20/10/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **grossistes et grande distribution**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **suspicion ou présence de listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**
- Description complémentaire du risque : **en cas de consommation de ces produits avec symptômes fièvre isolée ou accompagnée de maux de tête, consultez votre médecin traitant et signalez lui .**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 13 février 2024**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Faite vous connaitre auprès de votre point de vente qui vous informera du dédommagement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre